

REVISION SIMPLIFIEE n° 1 DU P.L.U. DE BLERE avec Evaluation Environnementale Intégration de la ZA de Sublaines/Bois Gaulpied



COMMUNE DE BLERE



Dossier d'Approbation

12 Mai 2015

Document graphique



Révision simplifiée N° 1 du P.L.U.

- Le document graphique

LEGENDE

ZONE AU (à urbaniser)

Zone 1AUc / urbanisation à court et moyen termes, réservé aux activités économiques (industrie, artisanat, tertiaires et locaux accessoires)

Zone 2AUc / urbanisation à long terme, réservé aux activités économiques

Zones A (agricoles)

A Zone réservée à l'exploitation agricole du sol

Zones N (naturelles)

N Zone naturelle et forestière

Nh Secteur correspondant aux petits hameaux non desservis par l'assainissement collectif.

Ni Secteur inondable

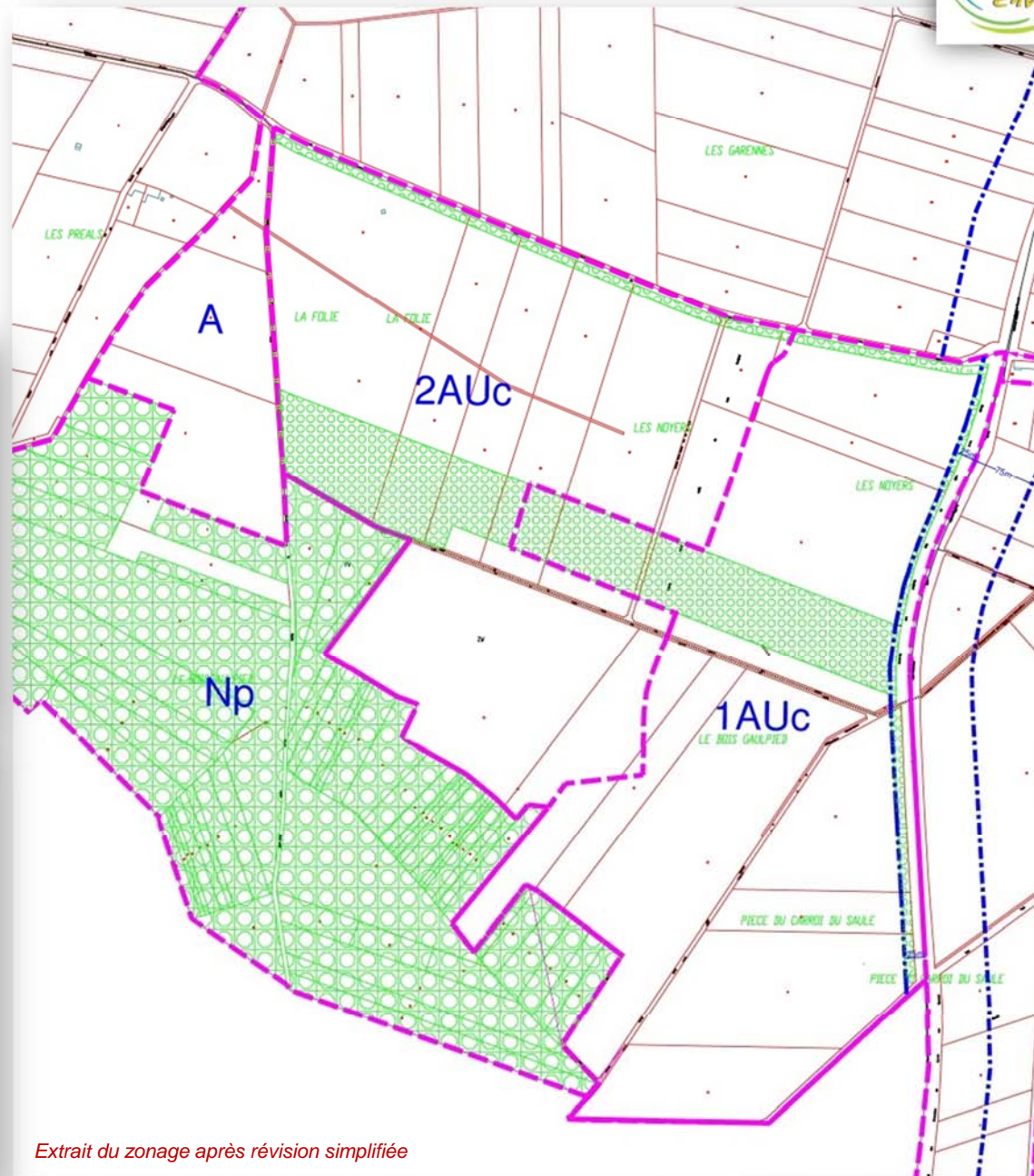
NLi Secteur inondable pouvant accueillir des équipements de sport et de loisirs compatible avec le caractère inondable du site.

Np Secteur de protection stricte des sites patrimoniaux, des milieux naturels et des paysages

Nrc Secteur à constructibilité limitée, correspondant aux terrains situés dans un périmètre de réflexion à terme quant à la faisabilité de la mise en place d'un pôle économique intercommunal.

ELEMENTS GRAPHIQUES

UA	Appellation de zone ou de secteur
---	Limite de zone ou de secteur
■	Espace boisé classé à conserver
■	Emplacement réservé.
■	Plantations à réaliser.
---	Marge de recul
---	Application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme (loi Barnier).
*	Edifices remarquables identifiés.
▲	Cone de vue à préserver.
---	Chemins piétons à préserver.
---	Voirie d'intention.
■	Zone de danger liée au PPRT de Cigogné, Bléré, Sublaines (Nitro Bickford-dépôt de Bléré). Enveloppes des effets de surpression à cinétique rapide potentiels. Dangers faibles.



Extrait du zonage après révision simplifiée